

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**2024 N°47**

**EAU-ASSAINISSEMENT**

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 24/10/2024, sur convocation du Président envoyée le 17/10/2024.

**Présent(e)s** : F. CHARTREUX, A. HARMAND, L. GUYOT, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, JL STAROSSE, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD, JL. CLAUDON, E. POIRSON, X. COLIN.

**Excusé(e)s** : R. SILLAIRE, JP. COUTEAU, D. PICARD (*procuration à P. MONALDESCHI*), M. GUEGUEN.

**BU2024-47- ENVIRONNEMENT (8.8) - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MUTUALISATION D'UN LOGICEL DE GESTION-RELATION CLIENTELE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

La communauté de communes Terres Toulouises dispose d'un logiciel « métier » pour assurer la gestion et la relation avec les usagers. De plus, elle offre à ses abonnés des services eau et assainissement, un espace numérique accessible qui leur permet d'obtenir rapidement toutes les informations liées à leur contrat d'abonnement (contrat, règlement de service, consommation, factures, paiements, ...).

La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulouais et le syndicat mixte des eaux du Toulouais Sud souhaitent se doter de la même solution numérique de gestion de la relation clientèle et de la facturation pour ses abonné(e)s.

Le syndicat mixte des eaux du Toulouais Sud est responsable de la fourniture de l'eau potable à 2 575 abonnés, répartis sur un secteur de la communauté de communes Terres Toulouises et un autre de la communauté de communes de Colombey et du Sud Toulouais.

En outre, la communauté de communes de Colombey et du Sud Toulouais gèrera de façon indépendante un ensemble additionnel de communes, desservant au total 3 200 abonnés.

Ainsi, l'évolution des droits d'usage des modules du logiciel « métier » (Logiciel Oméga) déjà acquis par la communauté de communes Terres Toulouises va devoir évoluer pour tenir compte des besoins mutualisés.

La répartition des abonnés est actuellement la suivante :

- 19 575 abonnés pour la CC2T
- 2 575 abonnés pour le SMETS
- 3 200 abonnés pour la CCPCST  
soit un total de 25 350 abonnés.

Ainsi, les droits d'usage du logiciel vont augmenter (passage d'une tranche tarifaire jusqu'à 20 000 abonnés à une tranche tarifaire de 20 001 à 30 000 abonnés). Il est proposé que cette augmentation soit prise en charge par le SMETS et la CCPCST dans le cadre d'une convention de mutualisation.

**Engagements de la communauté de communes Terres Toulouises :**

Dans le cadre de l'évolution des droits d'usage de la gestion-relation-clients du logiciel OMEGA acquis par la CC2T et concernant :

- Gestion clientèle -facturation
- Gestion de la relation clientèle et de la facture
- Gestion des interventions droit annuelle clients.

La CC2T s'engage auprès de MAIRISTEM by JVS à régler les frais uniques pour l'évolution de son contrat concernant le droit d'usage au titre des logiciels utilisés.

L'éditeur de logiciel mettra à disposition les accès et l'hébergement à la CCPCST et au SMETS.

**Engagements de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et du syndicat mixte des eaux du Toulinois Sud :**

La CCPCST et le SMETS s'engagent à utiliser le logiciel selon les termes du contrat OMEGA de MAIRISTEM by JVS. La CCPCST et le SMETS s'engagent auprès de la CC2T à lui régler les dépenses liées à l'évolution de son contrat - droit d'usage au titre d'OMEGA Cloud GRC et OMEGA Cloud INTERVENTION suivant les modalités financières définies dans la convention de mutualisation (en annexe à la présente délibération).

**Ainsi, Il est proposé au bureau communautaire de :**

- **Approuver le principe de la convention de mutualisation du logiciel métiers permettant de gérer la relation avec les abonnés entre la CC2T, le SMETS et la CCPCST**
- **Autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents utiles découlant de cette décision,**
- **Prévoir l'inscription des crédits budgétaires correspondants à la mise en œuvre de la convention**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Mis en ligne le 24/10/2024 à 16h48

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 24/10/2024**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20241024-BU2024\_47-D